

PREMIERE JOURNEE

Les Lundi 4 Novembre 2019 9 heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

GOUSSON Pascal et Jean Marie,

usufruitiers des parcelles 372 et 373 lieu dit Les Glairies, quartier Remotti, dont le nu-propriétaire est M. GOUSSON Claude, leur père, domicilié Place du Germe à Annas.

Les parcelles 372 et 373 ont toujours été constructibles. Elles sont plates, accessibles par deux routes, goudronnées, desservies par les réseaux d'arrivée d'eau et évacuation E.U. Elles sont également bordées de maisons en limite Est et Nord, et au dessus d'elles les parcelles 380 et 381 restent constructibles, ce qui isole ces parcelles et provoque une discontinuité de la zone constructible.

Ceci dans le quartier qui depuis 50 ans est le cœur du développement du village.

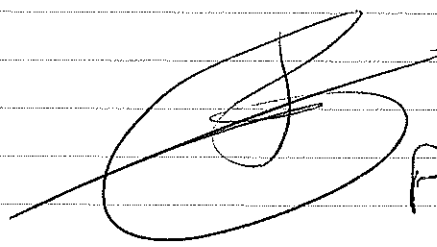
Nous nous opposons à ce déclassement car nous avons 4 et 2 enfants respectivement qui souhaitent construire sur ces parcelles.

Nous avons par le passé déjà accepté de donner une partie de nos parcelles à la collectivité pour réaliser les routes qui bordent ces parcelles au Sud et au Nord.

Nous avons également débaisé pour satisfaire leur règlement du contrôle des feux à proximité des maisons qui se sont installées en limite Est.

4/11/2019

Note: des garages ont déjà été construits il ya 50 ans

 P. Gousson

2 Demande de renseignements - sans observations
que Pujol Sylvie -

le 4/11/2019 - à 12h
Fin de la permanence -

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

La CE 